

### Annexe 3

---

#### MODELE D'ATTESTATION FISCALE REMISE AU CLIENT PAR L'ORGANISME

Identification de l'association ou de l'entreprise agréée :

Adresse :

Numéro d'identification :

Numéro et date d'agrément :

Référence(s) bancaire(s) :

#### ATTESTATION FISCALE POUR L'ANNEE .....

- Nom et adresse du client :
- Nature des services fournis :
- Durée totale annuelle des interventions <sup>1</sup> :
- Code(s) identifiant le(s) salarié(s) intervenant(s) :
- Modalités de paiement et montants :
  - . Abonnement :
  - . Chèque emploi service universel :
  - . Autres :  
(préciser le numéro du compte débité)
- Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit à réduction ou exonération d'impôt <sup>2</sup> : .....

Date :

Signature et cachet

---

<sup>1</sup> Le client doit conserver à fin de contrôle, les factures remises par le prestataire de services qui précisent les dates et durées des interventions.

---

<sup>2</sup> La partie pré-financée par l'employeur, du CESU est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du CESU ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 199 sexdecies du Code général des impôts (cf. article L129-15 du Code du travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.